

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2024-41 SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt quatre, le onze septembre à dix sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Sous la Présidence de M. Denis HOMMEL, Président

Membres présents :

Denis HOMMEL, Hubert HOFFMANN, Jacky KELLER, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER et Camille SCHEYDECKER Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

Membres excusés : Christiane HUSSON, Michel LORENTZ

Autre personne présente :

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.


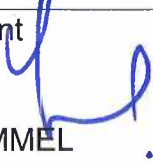

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance Serge SCHAEFFER 	Le Président Denis HOMMEL 	
--	---	---